

PLF 2027 : la FEDOM appelle à prolonger jusqu'en 2034 les aides fiscales à l'investissement outre-mer

La Fédération des Entreprises des Outre-Mer alerte sur l'urgence de donner aux entreprises ultramarines la visibilité nécessaire à leurs investissements.

La Fédération des Entreprises des Outre-Mer (FEDOM) appelle le Gouvernement à inscrire, dès le texte initial du Projet de loi de finances (PLF) 2027, la prorogation des aides fiscales à l'investissement productif outre-mer jusqu'au 31 décembre 2034.

Déjà prolongé jusqu'en 2029 par la loi de finances 2024, ce dispositif arrive à une échéance que la FEDOM juge trop rapprochée au regard de la durée des grands projets d'investissement ultramarins.

Une échéance qui fragilise les projets structurants

Dans les Outre-mer, les investissements se heurtent à un risque et un coût du capital plus élevés que dans l'Hexagone : l'aide fiscale reste un levier indispensable.

Or l'éligibilité au dispositif s'apprécie à l'achèvement des projets, qui nécessitent souvent trois à quatre ans, voire davantage. Cette incertitude pèse déjà sur leur financement : les partenaires bancaires resserrent leurs conditions face au risque calendaire.

« Cette échéance est aujourd'hui trop proche. Elle engage directement l'avenir de l'investissement et de l'emploi dans les territoires ultramarins. »

Hervé Mariton, Président de la FEDOM

2034 : donner aux entreprises l'horizon nécessaire pour investir

Pour la FEDOM, inscrire dès à présent la prorogation jusqu'en 2034 donnerait aux entreprises la visibilité nécessaire à leurs décisions d'investissement.

Cette prorogation n'a pas de coût budgétaire immédiat : la dépense fiscale n'intervient qu'à la réalisation effective des projets.

« Pour nos entreprises, la visibilité est la condition même de l'investissement. Nous demandons donc que la prorogation jusqu'en 2034 soit intégrée dès le texte initial du PLF 2027. »

Hervé Mariton, Président de la FEDOM

Aussi, la FEDOM appelle les parlementaires à intervenir dès à présent auprès du Gouvernement pour que cette prorogation soit intégrée au PLF 2027.

À propos de la FEDOM

La Fédération des Entreprises des Outre-Mer (FEDOM) représente les entreprises ultramarines et porte leurs enjeux auprès des pouvoirs publics.

Contact presse

FEDOM - Fédération des Entreprises des Outre-Mer · contact@fedom.org